



Comment reconnaître ma fille légalement

Par **sysdney**, le 19/07/2015 à 11:30

Bonjour

Je suis nouveau dans le site et je voudrais sincèrement avoir un conseil à mon sujet svp.

ça fait 12 ans que je n'ai pas revu ma fille pcq sa maman avait disparu avec elle.

la raison de sa disparution est celle ci:

c'est parceque j'avais pas le moyen , pour prendre en charge ma petite fille.
j'étais à l'époque étudiant en afrique.

elle avait disparu de 2003 à 2015.

c'est seulement hier que j'ai appris qu'elle était à Paris depuis 2004 jusqu'à ce jour. et j'ai eu tout ses coordonnées .

ma preoccupation est celle ci:

Est ce que la justice française peut m'aider juste à avoir le droit de rendre visite à ma fille .
comment procéder svp.

actuellement moi je vis en Belgique

Par **moisse**, le 19/07/2015 à 15:52

Bonjour,

Il faut vous présenter auprès de n'importe quelle mairie française et reconnaître cet enfant.

Par **Tisuisse**, le **19/07/2015** à **17:33**

Bonjour,

A condition que la fille n'ait pas été déjà adoptée par le compagnon ou le mari de la maman.
Dans ce cas, les carottes sont cuites et seul un juge aux affaires familiales pourra trouver une solution.